

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 8 février 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Réponse au vœu de Mme la Conseillère communale Alice Krug relatif à l'offre Mobility sur Ecublens et la possibilité de la faire connaître auprès des habitants

Lors de l'édition n° 54 d'août 2018 d'Ecublens Infos, les habitants étaient invités à participer à un sondage ayant pour but de mieux connaître leurs pratiques et leurs envies, afin d'affiner l'offre du véhicule Mobility situé au Pontet.

Au vu des résultats du sondage, la Municipalité a pris la décision de maintenir cet emplacement en prenant à sa charge les frais non couverts par l'utilisation des usagers. Dès lors, pour en informer la population, le Service de l'urbanisme, de la mobilité et des constructions a prévu la parution d'un article dans l'édition du 1^{er} avril 2019 du journal communal.

2) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud du 7 décembre 2018 relatif au remplacement du boîtier de programmation de l'horloge du Temple

A plusieurs reprises, la Municipalité a, par le biais des communications municipales, informé le Conseil communal sur les modifications apportées à l'horloge du Temple.

Lors de la séance du 5 octobre 2017, elle informait ainsi le Conseil qu'à la suite de plusieurs pannes sur le système électronique de gestion de l'heure installé en 1984, le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED) a procédé, dans le cadre du budget 2017, aux travaux de restauration du système originel du mouvement mécanique. Le mécanisme initial et le balancier ont donc été minutieusement nettoyés, réparés et remis en fonction. Le but de cette rénovation était de mettre en valeur le mécanisme d'horlogerie historique tel qu'il a été conçu à l'origine et de s'affranchir ainsi d'un système électronique posé dans les années 80.

Il est également à noter qu'un article détaillé sur la rénovation du mouvement de l'horloge de l'église du Motty a été publié dans le journal communal Ecublens Info du mois de février 2018.

Afin de répondre au vœu de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud, la Municipalité précise que le mouvement mécanique de sonnerie du Temple est configuré de manière à ce que la fin de la sonnerie des cloches corresponde à l'heure effective.

Autrement dit, le 12^{ème} coup de midi intervient au moment même où l'aiguille se déplace vers 12h00. Ceci est dû au fait que l'horloge est réglée afin que la sonnerie soit synchronisée avec le cadran, à chaque demi-heure. Le décalage, inévitable sur de tels systèmes mécaniques, implique donc que le début de la sonnerie des cloches, peu importe l'heure sonnée, intervienne toujours 20 secondes avant l'heure effective. Si ce

n'était pas le cas, cela impliquerait que la sonnerie de chaque demi-heure soit alors décalée de 20 secondes.

Ce système est courant sur les horloges monumentales des églises et cathédrales du pays. Celles de Lausanne et de Genève, par exemple, ont le même fonctionnement. Ce système est propre aux horloges monumentales, autrement dit mécaniques. Si beaucoup de clochers dans le Canton n'ont pas le même fonctionnement, c'est aussi parce qu'ils ont renoncé, au fil du temps, à leur horloge originelle.

3) Complément de réponse aux questions de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud du 7 décembre 2018 relatif au budget 2019 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Bussigny

Afin de compléter les réponses d'ores et déjà données à M. le Conseiller communal Alain Blanchoud, la Municipalité précise encore quelques éléments.

La STEP de Bussigny, dans son fonctionnement actuel, restera opérationnelle jusqu'à la fin de ses travaux. Après la mise en service des nouvelles installations de stockage, de dégrillage et de pompage, les eaux usées de la Commune de Bussigny seront acheminées sous pression dans une conduite depuis le territoire de la Commune de Bussigny jusqu'au bas de la route de la Brûlée, territoire de la Commune d'Ecublens. Ensuite, le collecteur gravitaire que construira la Commune de Bussigny, et qui passera sous le quartier du Motty, acheminera ces eaux sur le réseau intercommunal Mèbre-Sorge au nord du site de l'EPFL-Triaudes.

La Commune d'Ecublens ne percevra pas de droit de passage ou de rétribution financière sur la conduite située sur son territoire, étant donné que ces eaux ne transiteront pas, en finalité, dans un collecteur communal d'Ecublens.

L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a accepté l'apport supplémentaire d'eaux usées dans son collecteur de concentration et facturera à la Commune de Bussigny une taxe de transit de ses eaux usées comme pour toute commune située en amont. Le budget 2020 de l'entente indiquera ces nouveaux revenus.

4) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

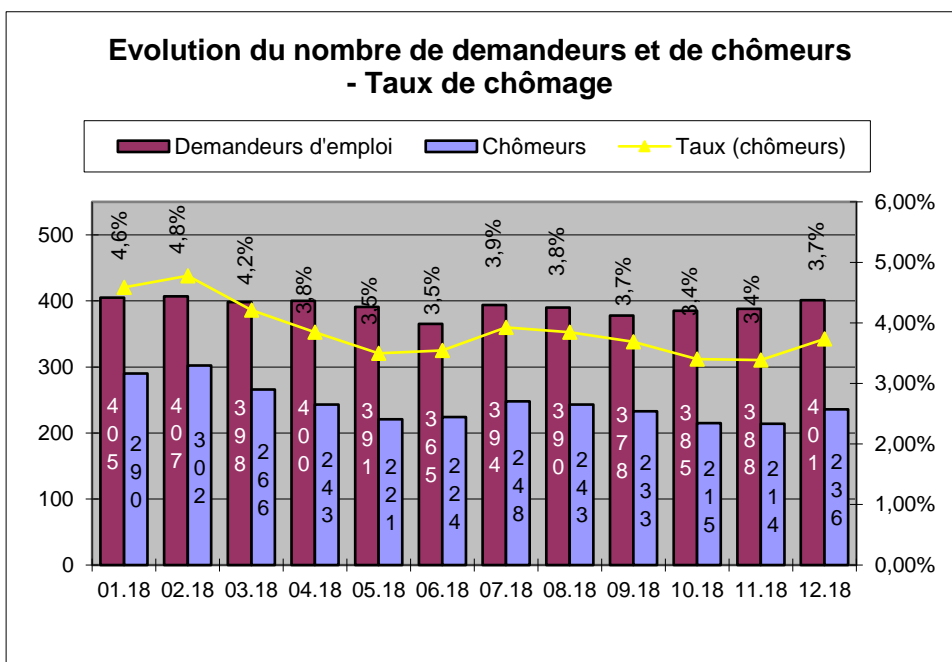
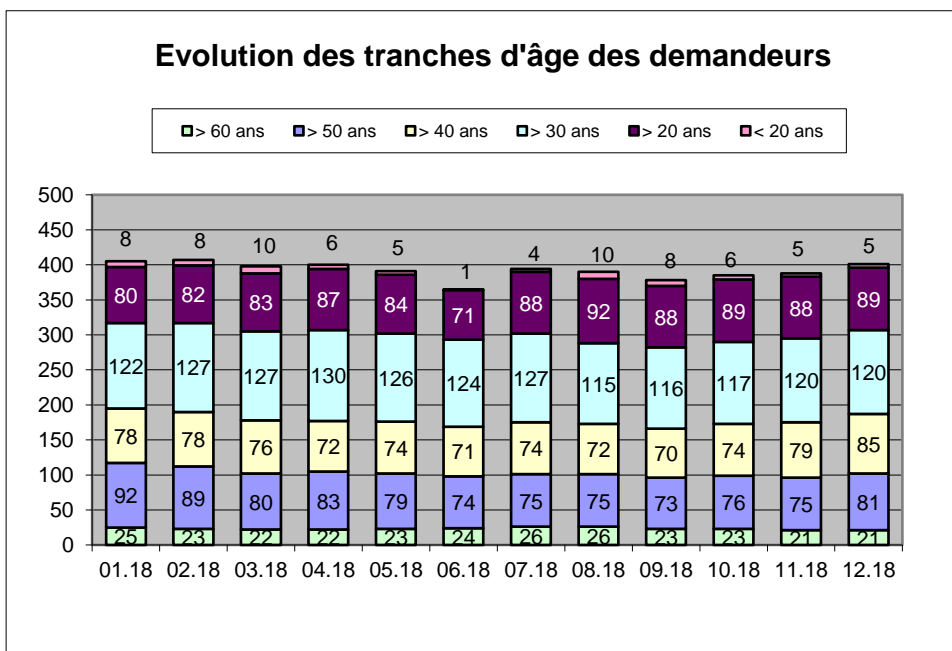
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP (y compris les chômeurs).

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

<https://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/statistiques-du-chomage/>

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



5) Chiffre communal de la population

Situation au 31 décembre 2018 : **13'034 habitants** (12'577 au 31 décembre 2017).

La Municipalité